République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit de 135'000 francs afin de réaménager le parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin et le chemin Ouest du parking

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de 135'000 francs afin de réaménager le parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin (ci-après : le CIS) et le chemin Ouest permettant l'accès à ce parking.

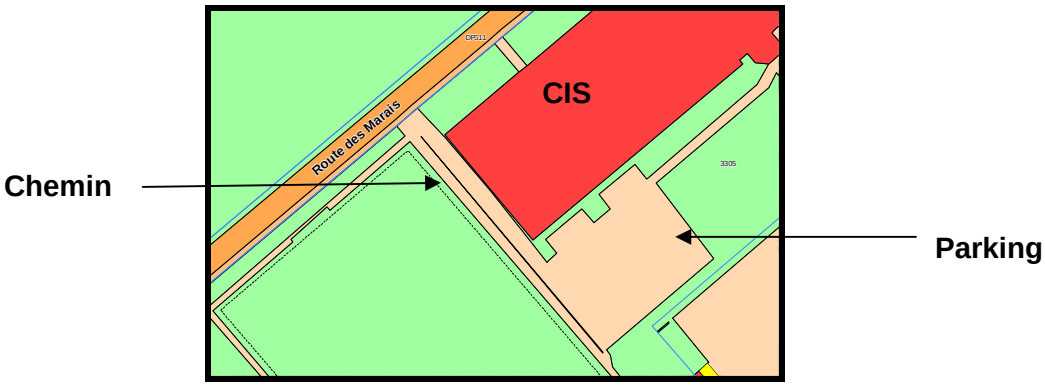

2 Développement

Une forte dégradation du revêtement du parking est constatée par les utilisateurs et les autorités. Le bitume se détériore, des trous apparaissent et la sous-couche remonte en surface (photo 1). Des cailloux, des gravillons et de la terre sont désormais continuellement présents sur ce terrain (photo 2), ce qui donne une image peu soignée de la commune et engendre un danger pour les utilisateurs de deux-roues en tous genres, en particulier pour les enfants se rendant aux entraînements de football ou de tennis.

De plus, l'état déplorable du revêtement rend difficile ou presque impossible un déneigement rationnel du parking. Par ailleurs, le chemin sis à l'Ouest du parking, qui mène à la Marinière, est aussi très altéré. Des nids de poule dus au gel et à l'usure du temps (plus de 25 ans) ont considérablement détérioré cet accès. En outre, des cailloux se retrouvent, au moindre choc, propulsés dans le terrain de football, provoquant ainsi des dégâts aux machines du service de voirie. Là aussi, c'est dans un souci de sécurité, d'économie et d'image qu'il nous apparaît important d'agir.

Photo 1

Photo 2

Coupler ces travaux avec ceux du parking apparaît évident et permettra d'économiser les frais d'installation de chantier, soit, suivant les entreprises, entre 1'000 et 1'500 francs. Par ailleurs, il convient d'intervenir avant que de trop sérieux dégâts au matériel des travaux publics ne nécessitent une demande de crédit plus élevée que celle proposée ici.

3 Travaux projetés

Le Conseil communal a sollicité 3 offres, auprès des entreprises S. Facchinetti SA, Palma Sàrl et Zuttion Construction SA, afin de réaménager ce parking. Deux variantes ont été demandées, soit la pose d'un nouvel enrobé après évacuation de l'ancien, soit la pose de grilles gazon couplées avec des chemins d'accès bitumés.

Le tableau ci-dessous résume les offres reçues.

Chiffres TTC	**Palma**		**Zuttion**		**Facchinetti**	
Variantes	enrobé	grilles gazon	enrobé	grilles gazon	enrobé	grilles gazon
Parking	68'651	127'750	108'653	110'311	103'490	104'620
Chemin accès	9'837	9'837	18'529	18'529	17'279	17'279
Coût total	78'488	137'587	127'182	128'840	120'769	121'899
Marquage	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500
Divers (10%)	7'849	13'759	12'718	12'884	12'077	12'190
Montant du crédit	87'837	152'846	141'400	143'224	**134'346**	135'589

C'est la variante « enrobé » qui a été retenue, pour des raisons d'entretien et de finances principalement. En effet, l'entretien est quasiment inexistant et la pose d'un nouvel enrobé est légèrement moins chère que celle des grilles gazon.

En cas d'acceptation de la présente demande de crédit, les travaux seront réalisés dans le courant du printemps 2010 par l'entreprise S. Facchinetti SA, qui est celle ayant offert la meilleure solution au point de vue technique et au niveau des coûts. Le contact sérieux, la très bonne impression donnée lors de la demande d'offre sur place ainsi que l'excellente réputation dans le domaine du génie civil dont jouit cette entreprise régionale nous persuade de lui confier les travaux susmentionnés.

Par ailleurs, même si l'offre de l'entreprise Palma Sàrl semble financièrement plus attractive, elle n'a pas pour autant été retenue, la solution technique proposée semblant peu fiable à long terme et les objectifs techniques visés n'étant pas atteints.

4 Financement

En cas de réalisation des travaux proposés, l'augmentation réelle des charges se montera à environ 18'000 francs par an, ce qui est financièrement admissible au vu de l'amélioration apportée aux usagers des lieux.

L'investissement sera réparti ainsi dans les comptes communaux :

Bilan :	investissement	135'000 francs
Fonctionnement :	imputation interne d'intérêts (3.36%)	4'536 francs
	amortissement (10%)	13'500 francs
Charges grevant le compte de fonctionnement :		18'036 francs

Or, selon le budget 2010, les bénéfices escomptés se monteront à hauteur de 60'000 francs par la vente de quittances de stationnement, dont à ajouter 19'000 francs par la vente de vignettes, ceci sans compter le produit des amendes d'ordre qui est difficilement estimable. L'augmentation des charges du compte de fonctionnement du poste 621 Parkings, sera donc totalement couverte.

Pour être totalement transparent, il convient encore de relever que les recettes 2009 des parkings de La Tène s'élèvent, à la date de rédaction du présent rapport, à 67'695.70 francs pour la vente de quittances de stationnement (42'000 francs au budget 2009) et à 21'390 francs pour la vente de vignettes (17'000 francs au budget 2009).

5 Conclusion

D'une manière générale et particulièrement concernant les parkings, l'objectif du Conseil communal est d'offrir des infrastructures de qualité qui soient dans la mesure du possible autofinancées. Il ne semble en outre pas utopique de penser qu'une fois le parking Sud du CIS réaménagé, la fréquentation augmentera sans pour autant altérer celle des autres parkings communaux.

Par ailleurs, les utilisateurs du CIS ainsi que les membres des sociétés locales bénéficieront d'installations adéquates et modernes, conformément à la convention de fusion adoptée par la population le 24 février 2008.

Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de ces travaux, tant pour des raisons de sécurité que d'image et de cohérence. Bien que conscient que les conclusions de l'étude menée par la commission ad hoc pour une zone sportive à La Tène ne soient pas encore rendues, il estime impératif de ne pas réduire la surface des zones de parcage et, comme dit plus haut, il souhaite pouvoir réaliser ces travaux avant le début de la saison touristique 2010.

Au vu des arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant une demande de crédit de 135'000 francs afin de réaménager le parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin et le chemin Ouest du parking.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 16 novembre 2009 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté concernant une demande de crédit de 135'000 francs afin de réaménager le parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin et le chemin Ouest du parking

Annexe

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général
concernant
une demande de crédit de 135'000 francs afin de réaménager le parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin et le chemin Ouest du parking

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 16 novembre 2009,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la Commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit — **Article premier** Un crédit de 135'000 francs est accordé au Conseil communal pour le réaménagement du parking Sud du CIS et le chemin Ouest du parking.

Amortissement — **Art. 2** La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10% l'an.

Financement — **Art. 3** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution — **Art. 4** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 10 décembre 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,

M. Binggeli N. Krügel